



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 22999

### Texte de la question

M. Marc Francina alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les frais engagés par l'assurance retraite pour adresser aux bénéficiaires retraités un courrier leur signifiant des augmentations de leurs retraites. En effet à l'heure où nous parlons d'économies importantes à réaliser dans la gestion de nos services d'État et particulièrement au sein de la sécurité sociale il est surprenant de constater que l'on adresse 4 pages d'un courrier à un retraité pour lui annoncer une augmentation de sa pension retraite de 0,2 centime d'euro annuel. Le prix de l'enveloppe, du papier et du timbrage représente un coût substantiel s'il est multiplié par le nombre de pensionnés à qui l'on annonce une hausse de leur retraite si peu significative. Il lui demande donc si dans les mesures de réductions des dépenses de l'État nous ne pourrions pas préciser que seules sont adressées les augmentations de pension retraite par l'assurance retraite au-delà de 5 ou 10 euros et ce qu'en pense le Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Francina](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22999

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 avril 2013](#), page 3430

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)